

27 Mars 2006/ 27 March 2006

N° 2006 – 0820

Modelabs PROMESSES

- Admission des actions de la société Modelabs Group sur Eurolist by Euronext.
- Diffusion des titres dans le public dans le cadre d'un Placement Global du 27 mars au 5 avril 2006 et d'une OPO du 27 mars au 5 avril 2006.
- Introduction et première cotation des actions le 6 avril 2006.
- Début des négociations sur NSC le 7 avril 2006.
- Dispositions particulières sur les négociations du 7 au 11 avril 2006 inclus.

(Eurolist by Euronext - Compartiment B)

I – ADMISSION DES ACTIONS SUR EUROLIST BY EURONEXT.

Conformément à l'article 6 201 des Règles de marché d'Eurolist, Euronext Paris SA a décidé l'admission sur Eurolist by Euronext, des 15 619 760 actions existantes composant le capital de la société Modelabs Group ainsi que d'un nombre maximum de 7 067 673 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription et en vertu de l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire de la société du 22 mars 2006.

Les actions admises sur Eurolist by Euronext représenteront la totalité du capital et des droits de vote et porteront jouissance courante. La valeur nominale des actions s'élève à 0,10€ par action. Dès leur admission, elles pourront revêtir la forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

L'introduction sur Eurolist by Euronext des actions Modelabs Group sera réalisée le 6 avril 2006 à l'issue d'un placement réalisé selon la procédure d'un Placement Global et d'une Offre à Prix Ouvert (OPO) dans les conditions fixées aux paragraphes suivants.

L'information des professionnels et du public sur la situation actuelle de la société Modelabs Group est assurée dans les conditions suivantes :

- Publication de la notice légale au BALO, le 29 mars 2006 ;
- Un exemplaire du prospectus d'introduction peut être consulté au siège social de la société **Modelabs Group**, Parc d'activités de l'Esplanade, 1, rue Niels Bohr, 77 400 Saint Thibault Des Vignes et sur son site Internet (www.modelabs.com), sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et auprès des établissements financiers suivants :
 - CAZENOVE, 14 Boulevard Malesherbes, 75008 Paris ;
 - CALYON, 9 Quai du Président Paul Doumer, 92 920 Paris la Défense;

II - MODALITES DE DIFFUSION DES TITRES DANS LE PUBLIC

Conformément aux articles P 1.2.3, P 1.2.6 et P 1.2.13 à P 1.2.16 des Règles de marché d'Eurolist - Livre II, un nombre maximum de 7 187 266 actions, hors option de sur-allocation, sera mis à la disposition du public et diffusé dans le cadre d'un Placement Global et d'une Offre à Prix Ouvert (« l'Offre »). Les actions diffusées dans le cadre de l'Offre proviendront d'une part, d'une cession de 1 041 463 actions existantes par les Actionnaires Cédants et d'autre part, d'un maximum de 6 145 803 actions nouvelles issues d'une augmentation de capital en vertu de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Modelabs Group en date du 22 mars 2006.

Option de sur-allocation : Afin de couvrir d'éventuelles sur-allocations, la société consentira aux établissements Chefs de File CAZENOVE et CALYON, une option de sur-allocation permettant la souscription, au prix de l'Offre, d'un nombre maximum de 921 870 actions nouvelles supplémentaires représentant 15% du nombre d'actions nouvelles qui sera offert

dans le cadre du Placement Global. Cette option pourra être exercée, en tout ou partie, pendant une période de 30 jours à compter la date de divulgation au public du prix de l'Offre, soit à compter du 6 avril jusqu'au 5 mai 2006 inclus.

Les banques introductrices, la société ModelLabs Group et les actionnaires cédants doivent conclure un contrat de garantie qui portera sur la totalité des actions offertes dans le cadre du Placement Global et de l'OPO. Ce contrat de garantie pourra être résilié dans l'éventualité où surviendraient certains éléments de nature à rendre impossible ou compromettre sérieusement le placement des actions offertes. Ce contrat ne constitue pas une garantie au sens de l'article L225-145 du Code de commerce.

Les actions ModelLabs Group seront admises temporairement sur Eurolist sous l'intitulé « ModelLabs PROMESSES».

Dans le cas où les banques introductrices décideraient de résilier le contrat de garantie conformément à ses termes, celles-ci ainsi que la société en informeront Euronext Paris SA sans délai et demanderont l'annulation de toutes les négociations intervenues sur la ligne «ModelLabs PROMESSES». Dans ce cas, Euronext Paris SA publiera un avis annonçant que les ordres d'achat ou de souscription transmis dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert, ainsi que l'ensemble des négociations effectuées sur les titres admis sur la ligne «ModelLabs PROMESSES» seront rétroactivement annulés.

Il est précisé que les intermédiaires devront faire figurer sur les avis d'opéré le libellé : «ModelLabs PROMESSES». Il appartiendra aux intermédiaires d'informer leurs clients de la possibilité d'annulation rétroactive de leurs transactions sur la ligne « ModelLabs PROMESSES». Si les banques Chefs de File et la société venaient à informer Euronext Paris SA de la résiliation du contrat de garantie et donc demandaient l'annulation des négociations sur la ligne «ModelLabs PROMESSES», il appartiendrait aux intermédiaires de prendre toute disposition vis à vis des donneurs d'ordres pour les informer et annuler les négociations dans les délais les plus rapides.

La décision de résiliation du contrat de garantie et d'annulation des transactions étant indépendante de la volonté d'Euronext Paris SA, cette dernière décline toute responsabilité sur les éventuelles conséquences financières, comptables ou fiscales d'une telle annulation tant pour les intermédiaires que pour les donneurs d'ordres.

Conditions communes au Placement Global et à l'OPO

- Fourchette de prix indicative : **8,88 euros – 10,32 euros**
- Le cours coté sera fixé à l'issue de l'Offre et tiendra compte de la demande exprimée dans le Placement Global. Le prix du Placement Global sera identique à celui de l'OPO. Il sera fixé le 6 avril 2006 postérieurement à la centralisation de l'OPO et devrait être publié dans un avis de ce même jour. Il est précisé que le prix définitif pourra être fixé en dehors de la fourchette indiquée ci-dessus.
- En cas de modification de la fourchette indicative de prix comme en cas de fixation du prix du Placement Global et de l'OPO en dehors de celle-ci, la nouvelle fourchette de prix sera portée à la connaissance du public au moyen d'un communiqué de presse publié dans au moins deux journaux financiers de diffusion nationale et d'un avis publié par Euronext Paris SA. Dans un tel cas, la clôture de l'OPO sera, le cas échéant, reportée de telle sorte que les donneurs d'ordres dans le cadre de cette offre disposent en tout état de cause d'au moins deux jours de bourse à compter de la publication de l'avis et du communiqué précité, pour, s'ils le souhaitent, révoquer avant la clôture de l'OPO les ordres émis dans ce cadre auprès des établissements qui les auront reçus. De nouveaux ordres irrévocables pourront être émis jusqu'à la nouvelle date de clôture de l'OPO, qui sera mentionnée dans le communiqué de presse précité. Un avis d'Euronext précisera les nouvelles modalités.
- Le nombre définitif d'actions offertes diffusées dans le cadre de l'OPO d'une part, et dans le cadre du Placement Global d'autre part, est susceptible d'ajustement en fonction de la nature de la demande.

1) Caractéristiques du Placement Global

Préalablement à la cotation, une partie des actions sera diffusée auprès d'investisseurs institutionnels, dans le cadre d'un Placement Global réalisé en France et hors de France (à l'exclusion des Etats-Unis d'Amérique).

- Durée du placement : du 27 mars au 5 avril 2006 à 17h00 (heure de Paris).
- Nombre de titres : Un maximum de 90% des actions mises à la disposition du marché (avant option de sur-allocation) soit 6 468 539 actions.
- Chefs de file, teneurs de livre: CAZENOVE, CALYON.

Les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par les membres centralisateurs **au plus tard le 5 avril 2006 à 17h00 (heure de Paris).**

Le nombre d'actions offertes dans le cadre du Placement Global pourra être augmenté par prélèvement sur l'Offre Prix Ouvert (dans le cas où celle-ci ne serait pas entièrement couverte).

2) Caractéristiques de l'OPO

- Durée de l'offre : - du 27 mars au 5 avril 2006 à 17h00 (heure de Paris).
- Nombre de titres : - un minimum de 10% des actions mises à la disposition du marché (hors option de sur-allocation) soit 718 727 actions.

Le nombre d'actions offertes dans le cadre de l'OPO pourra être augmenté par prélèvement sur le Placement Global.

Libellé et transmission des ordres : les clients devront transmettre leurs ordres d'achat **au plus tard, le 5 avril 2006 à 17h00 (heure de Paris)** aux intermédiaires financiers.

Les ordres d'achat de la clientèle seront irrévocables et leur validité sera limitée à la journée d'introduction et de première cotation soit le 6 avril 2006. Les ordres seront exprimés en **nombre d'actions demandées, ils devront être exprimés sans limitation de prix et seront réputés stipulés au prix de l'OPO.**

En application de l'article P 1.2.16 des Règles de marché d'Eurolist, les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés :

- Ordre A : entre 1 et 250 titres inclus.
- Ordre B : portant sur toute quantité de titres.

Les intermédiaires financiers transmettront les ordres d'achat dont ils sont dépositaires au(x) membre(s) du marché de leur choix.

Le 6 avril 2006 à 10h00 (heure de Paris), au plus tard, les membres du marché transmettront à Euronext Paris SA par télécopie (N° 01 49 27 16 00) un état récapitulatif des ordres d'achat dont ils sont dépositaires selon le modèle reproduit en annexe. Cet état devra mentionner la répartition du nombre d'ordres et de titres demandés entre les ordres A et B.

Conditions d'exécution des ordres : sauf dans l'hypothèse où les ordres seraient réponsus à 100% des quantités de titres demandés, les ordres A bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux ordres B.

Résultat de l'OPO : le résultat de l'OPO fera l'objet d'un avis publié le 6 avril 2006, précisant notamment le prix et le pourcentage de réduction qui sera éventuellement appliqué aux ordres A et B ainsi que les conditions de négociation sur NSC le 7 avril 2006.

Règlement-livraison des titres acquis à l'OPO : les opérations de règlement-livraison des négociations du 6 avril 2006 seront effectuées au moyen du service de livraison par accord bilatéral RELIT+, entre d'une part CACEIS Corporate Trust (Code Affilié 4112) et les adhérents acheteurs, d'autre part entre les adhérents et les intermédiaires collecteurs d'ordres, le 11 avril 2006. L'ensemble des instructions SLAB RELIT+ devra être introduit dans le système au plus tard le 10 avril 2006 à 12h00. L'instruction aura comme date de négociation le 6 avril 2006.

Conditions particulières applicables aux ordres d'achat dans le cadre de l'OPO

- Un même donneur d'ordre (personne physique ou morale) ne peut émettre d'ordres d'achat portant sur un nombre de titres supérieur à 20 % du nombre de titres offerts ;
- Un même donneur d'ordre ne peut émettre qu'un seul ordre, qui ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers ; s'agissant d'un compte joint, il ne peut être transmis qu'un maximum de deux ordres ;
- Les intermédiaires dépositaires d'ordres d'achat doivent s'assurer à la réception des ordres que les donneurs d'ordre disposent bien au crédit de leur compte, des fonds (espèces) nécessaires ou l'équivalent en OPCVM monétaires pour être en mesure de régler les titres demandés ;
- Le teneur de compte, qu'il soit le négociateur ou le compensateur, est responsable du respect des obligations de couverture applicables aux donneurs d'ordres dont les comptes sont ouverts chez lui ;
- Euronext Paris SA se réserve le droit de demander aux intermédiaires financiers l'état récapitulatif de leurs ordres. Ces informations devront lui être transmises immédiatement par télécopie ;
- Euronext Paris SA se réserve également la possibilité de réduire ou d'annuler toutes demandes qui n'auraient pas été documentées ou qui lui paraîtraient excessives après en avoir informé le transmetteur d'ordres.

III - OBSERVATIONS TECHNIQUES ET DIVERSES

Désignation de la société à partir du 12 avril 2006 :	ModeLabs Group
Désignation de la société jusqu'au 11 avril 2006 inclus :	ModeLabs PROMESSES
Etablissement Coordinateur global-Chef de file-Teneur de Livre:	CAZENOVE
Etablissement Chef de file-Teneur de livre:	CALYON
Service des titres et service financier :	CACEIS Corporate Trust
Négociation sur NSC :	Dès le 7 avril 2006, les actions ModeLabs Group seront cotées sur le système NSC, en continu, groupe de valeur 16.
Code mnémorique :	MDL
Code ISIN :	FR0010060665
Classification ICB :	9578-Equipements de télécommunication

IV - OUVERTURE DES NEGOCIATIONS SUR NSC LE 7 AVRIL 2006

Négociation des actions : les premières négociations des actions nouvelles et anciennes interviendront sur le système NSC à partir du 7 avril 2006 et jusqu'au 11 avril 2006 inclus sur une seule ligne de cotation «ModeLabs PROMESSES » sous le code FR0010060665.

Il est précisé que Euroclear France ouvrira les systèmes ISB et SBI sur les actions ModeLabs Group le même jour que le système de Règlement/livraison soit à compter du 6 avril 2006.

Il est précisé que les intermédiaires devront faire figurer sur les avis d'opéré relatifs aux transactions réalisées entre le 7 et le 11 avril 2006 inclus, le libellé « ModeLabs PROMESSES ». Il appartiendra aux intermédiaires d'informer leurs clients sur la possibilité d'annulation rétroactive de leurs transactions sur la ligne « ModeLabs PROMESSES ».

A compter du 12 avril 2006, les actions ModeLabs Group seront cotées sous le libellé «ModeLabs Group», code ISIN FR0010060665 (inchangé) et mnémorique MDL (inchangé).

NOTA - Conformément aux dispositions de l'article 31 de la loi de finances pour 1992, l'impôt de bourse ne sera pas perçu sur les négociations réalisées le jour de l'introduction, et ce jour seulement, soit le 6 avril 2006. Il appartiendra aux intermédiaires financiers de ne faire figurer sur les avis d'opéré correspondant aux opérations réalisées le 6 avril 2006 que les frais de courtage à l'exclusion de tout impôt de bourse.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a apposé sur le prospectus le visa N°06-087 en date du 24 mars 2006. Il se compose d'un document de base, enregistré par l'Autorité des marchés financiers, le 6 mars 2006 sous le numéro I.06-017 et d'une note d'opération.

Annexe

Modèle d'état récapitulatif à utiliser
par les membres du marché

Document à adresser à Euronext Paris SA

Le 6 avril 2006 à 10h00 (heure de Paris) au plus tard

par télécopie au n° : 01 49 27 16 00

OPO DES ACTIONS ModeLabs Group

Membre dépositaire affilié Euroclear France n°

Adresse.....

Nom de la personne responsable N° de téléphone

Décomposition des ordres d'achat	Nombre d'ordres	Nombre de titres
Ordre A : 1-250 titres inclus		
Ordre B: Portant sur toute quantité de titres		

- un même donneur d'ordres ne peut émettre qu'un seul ordre qui ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers ;
- s'agissant d'un compte joint, il ne peut être émis au maximum que le nombre d'ordres égal au nombre de titulaires de ce compte

ModeLabs PROMESSES

- Admission of shares of the Company to Eurolist by Euronext.
- Offering of shares to the public in a Global Placement from 27 March to 5 April 2006 and an Open-Price Offer from 27 March to 5 April 2006.
- Listing and first quotation of shares on 6 April 2006.
- First trading on NSC on 7 April 2006.
- Particular provisions regarding trading from 7 to 11 April 2006 inclusive.

(Eurolist by Euronext-Compartment B)

I - ADMISSION OF SHARES TO EUROLIST BY EURONEXT.

Pursuant to article 6 210 of Eurolist Market Rules, Euronext Paris SA has decided to admit to Eurolist by Euronext, the 15,619,760 existing shares that comprise the equity of ModeLabs Group at the day of the admission, plus a maximum of 7,067,673 new shares obtained from a capital increase effected as part of the listing.

The admitted shares to Eurolist by Euronext will represent the total equity and voting rights in the Company and will be participating immediately with a par value of € 0.10. Since the admission, the shares will be either in bearer form, or in registered form at the choice of the shareholder.

The listing of ModeLabs Group shares on Eurolist by Euronext will take place on 6 April 2006 in accordance with the procedure of Global Placement and Open-Price Offer (OPO) under the conditions stated below.

Information on the current position of ModeLabs Group will be provided to professional investors and the public as follows:

- Publication of the legal notice in BALO on 29 March 2006;
- A prospectus composed of a "document de base" and a "note d'opération" is freely available on request at the Company's head office at parc d'activités de l'Esplanade, 1, rue Niels Bohr, 77 400 Saint Thibault des Vignes and on its Internet website (www.modelabs.com);
- at the listing advisor's head offices :
 - CAZENOVE, 14 Boulevard Maiesherbes, 75008 Paris;
 - CALYON, 9 Quai du Président Paul Doumer, 92920 Paris La Défense.
- On the Autorité des marchés financiers Internet website (<http://www.amf-france.org>).

II - TERMS AND CONDITIONS OF THE OFFER (OPO and Global Placement).

Pursuant to articles P 1.2.3, P 1.2.6 and P 1.2.13 to P 1.2.16 of the Eurolist Market Rules – Book II, a maximum of 7,187,266 shares, (without over-allocation option), will be made available to the public and distributed within the framework of a Global Placement and an Open Price Offer (OPO). These shares will arise from a transfer of a maximum of 1,041,463 existing shares by the transferring shareholders and a maximum of 6,145,803 new shares from the capital increase by virtue of the authorisation given by the General Assembly of 22 March 2006.

Over allocation option : In order to cover any over-allocations, the Bookrunners-Lead managers CAZENOVE and CALYON will have the possibility of acquiring or cause to be acquired, a maximum number of 921,870 new shares at the placement price, i.e. about 15% of the number of shares offered under the Global Placement. The exercise of the over-allocation option shall take place not later than 5 May 2006.

The introducing banks, the ModeLabs Group company and the transferring shareholders must conclude a guarantee contract that will concern all the shares offered. This guarantee contract may be terminated in the event of certain facts likely to make impossible or jeopardise seriously the placement of shares offered. This

contract does not constitute a guarantee in the meaning of the article L225-145 of the "Code du commerce". The ModeLabs Group shares will be admitted temporarily on Eurolist under the title "ModeLabs PROMESSES".

In case the introducing banks should decide to terminate the guarantee contract in accordance with its terms, they will inform Euronext Paris SA thereof without delay and will request the cancellation of all the trading that has taken place on the "ModeLabs PROMESSES" line. In this case, Euronext Paris SA will publish a notice announcing that the purchase or subscription orders sent within the framework of the Open Price Offer as well as all the trading that has taken place on the securities admitted on the "ModeLabs PROMESSES" line will be cancelled retroactively.

It is specified that the intermediaries must indicate on the transaction notices the title: "ModeLabs PROMESSES". It is the responsibility of the intermediaries to inform their clients of the possible retroactive cancellation of their transactions on the "ModeLabs PROMESSES" line. If the lead underwriting banks and the company should inform Euronext Paris SA of the termination of the guarantee contract and as a result request the cancellation of the trading on the said "ModeLabs PROMESSES", the intermediaries will be required to make all provisions vis-à-vis the order-givers in view of informing them and cancelling the trading at the earliest.

As the decision to terminate the guarantee contracts and to cancel the transactions is independent of the will of Euronext Paris SA, the latter declines any responsibility regarding the possible financial, accounting or fiscal consequences that such a cancellation might produce as much for the intermediaries as for the order givers.

Conditions applying to both Global Placement and OPO

- Indicative price range : € 8,88 – €10,32

- The first share price will be set at the end of the OPO and will take account of the demand expressed in the Global Placement. The prices of the Global Placement and the OPO are the same. The definitive price will be set on 6 April 2006 after centralisation of the OPO and should be published by Euronext Paris SA in a notice that same day. The final share price may be set outside the aforementioned range.

- However, if the price of admission of the new shares is fixed outside the indicative price range mentioned above, and also in case of modification of the indicative price range, the new price range will be announced to the public by a notice of Euronext Paris SA and a press release published in at least two national financial newspapers. The closing date of the OPO will be postponed in a way order givers have at least two business days from the press release to revoke the orders passed in the OPO. New irrevocable orders could be passed until the new closing date of the OPO. The modification would be announced to the public a press release and the new modalities clarified by a Euronext Paris SA notice.

1) The Global Placement

Prior to the quotation, a part of the shares will be distributed to institutional investors, within the framework of a Global Placement realised in France and abroad (except the United States of America).

- | | |
|---------------------------|---|
| - Period of the Placement | From 27 March to 5 April (5:00 pm CET). |
| - Number of shares | A maximum of 90% of the shares offered under the Global Placement and OPO before the exercise of over-allocation option i.e 6,468,539 shares. |
| - Underwriters | Cazenove, CALYON. |

The orders issued in the Global Placement will have to be transmitted to one of the underwriters at the latest on 5 April 2006, at 5:00 pm CET.

The number of shares offered within the Global Placement may be increased if the OPO is not fully subscribed.

2) The OPO

- | | |
|-----------------------------|--|
| - Period of the OPO | From 27 March to 5 April 2006 (5:00 pm CET). |
| Number of shares in the OPO | A minimum of 10% of the total number of shares offered under the Global Placement and OPO (before the exercise of Over-allocation Option), i.e 718,727 shares. |

The number of shares offered within the Global Placement may be reduced in order to increase the Open Price Offering.

Order types and transmission :

Clients will send their purchase orders to the intermediaries **by 5:00 pm CET on 5 April 2006.**

Orders issued in the OPO will be, even in the events of reduction, irrevocable.

Purchase orders of more than shares issued under the OPO can be divided in two categories :

- A order : 1- 250 shares inclusive

- B order : any quantities of shares.

Purchase orders placed are irrevocable and they will be valid on 6 April 2006 only. **Orders will be stated in terms of number of shares, without a price indication, and will be deemed to be stipulated at the first quotation price.**

Intermediaries shall send their purchase orders to the market member(s) of their choice.

By 10:00 am (CET) on 6 April 2006, market members shall fax Euronext Paris SA (on 01 49 27 16 00) a list of the purchase orders they have received, using the model given in annex. The report should break down the number of orders and shares requested for A and B orders using the model given in annex.

Execution of orders : unless all orders are filled in full, A order shall receive preferential treatment over B orders.

Result of the OPO : the result of the OPO will be given in a notice that should be published by Euronext Paris SA on 6 April 2006. This notice will specify the price and any scale-back rates that may have been applied to fractions of orders and the trading conditions for 7 April 2006.

Settlement/delivery of shares acquired under the OPO : settlement/delivery of 6 April 2006 trades will be through the delivery service of bilateral agreement RELIT+, between CACEIS Corporate Trust (Code Affilié 4112) and purchasing members, and between members and intermediaries accepting orders, on 11 April 2006. All SLAB RELIT+ instructions should be entered in the system by 12:00 am (CET) on 10 April 2006. The trading day shown on instructions will be 6 April 2006.

It is specified that in case of cancellation of the operation as indicated in section II above, the Settlement/Delivery operations of trading of 6 April 2006 will be cancelled.

The schedule contained in this notice is provisional. It may therefore be subject to changes which will be announced in a new notice by Euronext Paris SA.

Special conditions applicable to orders placed under the Open-Price Offer

- individual order givers (natural persons or legal entities) may not place purchase orders for over 20% of the shares offered ;
- clients may place only one order each which may not be shared out among intermediaries ; for accounts with more than one holder, a maximum number of orders equal to the number of holders may be placed ;
- upon receipt of orders, intermediaries must ensure that the order giver has enough credit in his/her account (cash) or the equivalent money market instruments to pay for the shares requested ;
- account holders, whether brokers or clearing members, shall ensure compliance with payment requirements by order givers holding accounts with them ;
- Euronext Paris SA reserve the right to require intermediaries to submit summary statements of their orders immediately by fax ;
- Euronext Paris SA also reserve the right, after informing the order transmitter, of reducing or cancelling any undocumented orders and orders it believes are excessive.

III - TECHNICAL AND OTHER COMMENTS

<u>Company name till 11 April 2006:</u>	Modelabs PROMESSES
<u>Company name as of 12 April 2006 included :</u>	Modelabs Group
<u>Bookrunners-Lead Managers :</u>	CAZENOVE, CALYON.
<u>Securities and financial services :</u>	CACEIS Corporate Trust.
<u>Trading on NSC:</u>	As of 7April 2006, the shares will be listed on the NSC, in continu, trading category 16
<u>Symbol :</u>	MDL
<u>ISIN Code :</u>	FR0010060665
<u>ICB Code:</u>	9578-Telecommunications equipment.

IV- BEGINNING OF TRADING ON NSC AS OF 7 APRIL 2006

Trading of shares: The first trading of new and old shares will take place on the NSC system from 7 to 11 April 2006 inclusive on a single quotation line “Modelabs PROMESSES” under the code FR0010060665.

It is specified that Euroclear France will open the ISB and SBI systems on the Modelabs shares as of 6 April 2006 and the Settlement/delivery system as of 6 April 2006.

It is specified that the intermediaries must indicate on the transaction notices relative to the transactions from 7 to 11 April 2006 inclusive the title: “ModeLabs PROMESSES”. It is the responsibility of the intermediaries to inform their clients of the possible retroactive cancellation of their transactions on the line “ModeLabs PROMESSES”.

As of 12 April 2006, the ModeLabs shares will be quoted under the title “ModeLabs Group”, code ISIN FR0010060665 (unchanged) and mnemonic MDL (unchanged).

NOTA - According to the article 31 of “Loi de finances for 1992”, the Stock Exchange tax will not be collected concerning negotiations of the day of introduction, i.e. 6 April 2006.

The prospectus which received visa n° 06-087 dated 24 March 2006 is composed of a “document de base” registered by the Autorité des marchés financiers on 6 March 2006 under n° I.06-017, and an operation note.

Model form to be used by intermediaries

Fax this document to Euronext Paris SA

By 10:00 am (CET) on 6 April 2006

on 01 49 27 16 00

OPEN PRICE OFFER FOR ModelLabs Group SHARES

Member accepting orders Euroclear France member n°.....

Address

.....

Contact.....Telephone number.....

.....Fax number

	Number of order	Number of shares
A order : (1-250 shares inclusive)		
B order : Any quantities of shares		

Clients may place only one order each which may not be shared out among intermediaries ; a maximum number of orders equal to the number of holders for an account of more than one holder may be placed.